



BANKY FOIBEN'I MADAGASIKARA

COMMUNIQUE DE PRESSE

Antananarivo le 28 Août 2018

Le nouveau Représentant Résident du FMI, Marc GERARD continue sa visite de courtoisie auprès des Autorités monétaires. Sa rencontre avec le Gouverneur Alain H. RASOLOFONDRAIBE a eu lieu le vendredi 24 Août dernier.

La rencontre a été une occasion pour les deux personnalités d'échanger sur le programme FEC ou Facilité Elargie de Crédit ainsi que le programme de réformes au niveau de BFM.

La Facilité Elargie de Crédit

La FEC est une aide financière accordée aux pays membres à faible revenus qui connaissent des difficultés de balances de paiements. Pour le cas de Madagascar, elle soutient un programme économique à moyen terme que le Gouvernement lui même a défini et dont il est le seul commanditaire.

Les objectifs de la FEC :

- rétablir la stabilité et la viabilité macro-économiques,
- favoriser une croissance vigoureuse et durable,
- réduire la pauvreté.

BFM : un acteur de premier plan dans la réalisation et le suivi des réformes

Dans le cadre du programme, BFM, en tant qu'Autorité Monétaire, et compte tenu de ses attributions, est impliqué à deux niveaux :

- En tant que Président du Comité Technique de Suivi du Programme de Réformes, la Banque Centrale est l'interlocuteur privilégié dans les négociations avec le FMI,
- Elle est l'Autorité Monétaire en charge de la gestion de la politique monétaire et de change en plus de ses missions de garante de la stabilité financière.

DES PROGRAMMES DE REFORMES AVEC DES RESULTATS TANGIBLES, SOUTENUS ET DURABLES

Sur le plan macroéconomique, une croissance continue a été enregistrée

Les efforts déployés par le pays pour consolider la stabilité macroéconomique et réaliser une croissance soutenue et durable ont donné des résultats tangibles avec une base solide. En effet, entre les périodes 2010-2013 et 2014-2018 la croissance économique du pays est passée de 0% à 4%.

Des réformes au sein de BFM :

Réformes pour la bonne gouvernance

Le renforcement de la gouvernance de la Banque Centrale représente l'une des modifications essentielles apportées dans le cadre de la refonte des statuts de BFM opérée en 2016 (loi n°2016-004 du 27 juillet 2016). Selon les principes retenus par cette

loi, la gouvernance de la Banque tourne autour de trois axes principaux : l'indépendance, la redevabilité et la transparence. La mise en place d'un système de contrôle et d'audit des comptes plus rigoureux en découle, par l'application notamment des normes IFRS qui est prévue s'implémenter d'ici 2021.

Maîtrise de l'inflation à un chiffre, actuellement à 7,7%

Pour maintenir ce pari, une réforme sur les instruments de politique monétaire est entreprise notamment pour une meilleure régulation de la liquidité bancaire. En l'occurrence le projet "pension livrée" qui consiste à définir un cadre juridique et à mettre en place une plateforme informatique vise à sécuriser par un mécanisme de garantie les transactions entre les banques commerciales.

Réforme du MID visant une plus grande efficacité du marché

Des réformes visant à favoriser la transparence (publication des cours ...) et à éliminer les pratiques de manipulation du taux de change ont été entreprises. Ces mesures permettent une meilleure anticipation des acteurs et vont contribuer à préserver la compétitivité de nos exportations. Un regain de confiance des opérateurs sur le Marché Interbancaire des Devises (MID) est ainsi ressenti. Actuellement, nous pouvons dire que le marché fonctionne de manière plus efficace et reflète les situations réelles des fondamentaux économiques.

Consolidation des réserves officielles de devises

Les débloquages dans le cadre de la FEC ont permis de renforcer les réserves de devises de Madagascar et de facto, l'offre de devises sur le MID. Depuis l'accord de la FEC obtenu en juillet 2016, 220,0 millions d'USD (156,3 millions de DTS) ont été débloqués. Actuellement, le niveau des réserves en devises est passé à 4,3 mois d'importations de biens et services contre 2,3 mois d'importations en 2014.

Contribution à la stabilité financière et à la solidité du système financier

Dans le cadre de sa mission de stabilité financière, BFM s'est engagée d'ici la fin 2018, à la mise en œuvre d'une méthodologie de supervision bancaire basée sur les risques, conforme à la bonne pratique internationale. Parmi les autres réalisations notables figurent l'adoption des lois sur la Microfinance et sur les Etablissements de Monnaie Electronique. Selon les propos de Monsieur le Gouverneur, "Ce sont des avancées conséquentes pour soutenir les petites institutions financières en améliorant leurs potentiels de rentabilité par l'élargissement de leurs champs d'activités." En outre, l'un des enjeux de la nouvelle loi bancaire en instance d'élaboration est de créer des conditions plus incitatives à l'installation de nouvelles banques dans le pays.

Promotion de l'inclusion financière

Plusieurs chantiers visant la facilité d'accès aux crédits sont en cours au niveau de BFM. Nous citons entre autres, le Système intégré d'information (SII), la centrale des risques et le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC). Ces projets permettent aux acteurs prêteurs une meilleure appréciation des risques sur les emprunteurs et une optimisation du coût des crédits.

Dans le cadre de la **modernisation des infrastructures financières**, la nouvelle loi sur la stratégie nationale de paiement et le projet d'interopérabilité des moyens de paiement comptent parmi les avancées significatives du programme au niveau de BFM (ex. acceptation des cartes bancaires sur tous les distributeurs de billets de banque).

La majorité de ces réformes au niveau de BFM est menée avec l'Assistance Technique du FMI.

Contact : Vololona M. RAZERMERA | Fixe : 22 217 51 | Mobile : 034 11 064 28 | E-mail : V.RAZERMERA@bfm.mg